



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 7062

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur le phénomène grandissant d'hypersexualisation des enfants, en particulier des filles, communément appelées « lolitas ». Un rapport parlementaire propose plusieurs pistes mais l'environnement direct de l'enfant, en particulier le temps scolaire, ne pourrait-il pas être mis à profit pour poser certaines bases de réflexion sur l'image de soi, la représentation de son corps, etc. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures elle entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est évidemment très sensible aux risques induits pour le développement de l'enfant par le phénomène d'hypersexualisation qui, par l'érotisation du corps conduit des enfants à adopter des comportements d'adultes, tant sur le plan vestimentaire que dans leurs relations aux autres et le développement de leur sexualité. Ce phénomène, qui concerne d'ailleurs également les garçons, confrontés aux clichés masculins de virilité et de domination, véhicule des stéréotypes de genre et a une forte influence sur la représentation future des relations entre les femmes et les hommes. Il va clairement à l'encontre des principes sur lesquels reposent la protection de l'enfant et celle de son image : respect de la personne et singulièrement de la personne en devenir ; primauté de l'éducation, qui doit permettre de se construire en individu libre dans une société d'égalité. Si des chartes pour la protection de l'image de l'enfant se sont développées, notamment dans les médias, pour lutter contre ce phénomène d'hyper sexualisation, le Gouvernement souhaite aller plus loin pour lutter contre les stéréotypes sexistes, d'abord par l'éducation, dès le plus jeune âge, et par une action pour changer les représentations de l'image des femmes dans les médias. Ainsi l'éducation à la sexualité sera rendu effective dans les écoles et établissements scolaires et des modules d'éducation à l'égalité seront expérimentés dans les petites classes et des enseignements sur l'égalité filles-garçons seront développés dans la formation initiale des enseignants et dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. Dans les médias, le conseil supérieur de l'audiovisuel verra ses pouvoirs de régulation étendu s'agissant de l'image des femmes dans les programmes mis à disposition du public et l'égalité sera intégrée dans les conventions d'objectifs et de moyens de France télévision et de Radio France. Un groupe de travail interministériel examine actuellement les conditions d'une réglementation des concours de beauté pour les mineurs. Au-delà, pour approfondir la réflexion notamment sur cette question de l'hypersexualisation et des représentations stéréotypées, le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes a décidé la création d'un haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui aura une mission d'évaluation et de formulera des propositions au Premier ministre et au ministre chargé des droits des femmes. Installé en janvier 2013, il dispose en particulier d'une commission thématique intitulée « commission relative à la lutte contre les stéréotypes sexistes et à la répartition des rôles sociaux ».

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7062

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Droits des femmes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5644

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1072